



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2025

- La séance est ouverte à 18 h 15, sous la présidence de **M. Pierre MATHONIER**, Président du Syndicat Mixte du SCOT BACC.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Présences/Absences/Procurations
- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 3 avril 2025
- Délibérations :

2025/14	Institution du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
2025/15	Evolution du RIFSEEP
2025/16	Choix d'un prestataire pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un logiciel informatique
2025/17	Délégation au CDG15 de la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé
2025/18	Décision modificative 2025-01 Budget
2025/19	Création d'une ENTENTE territoriale dans le cadre du futur Contrat Chaleur Renouvelable cantalien (CCRt15)

- Liste des décisions prises par délégation depuis le dernier Comité Syndical du 3 avril 2025
- Questions diverses - Points d'informations

Voir également le diaporama de la séance annexé au présent compte rendu

- **M. Pierre MATHONIER** procède à l'appel :

Monsieur	ALEXANDRE	Yves	Absent
Monsieur	BAISSAC	Michel	Présent
Madame	BENITO	Patricia	Absent
Madame	BRU	Dominique	Présente
Monsieur	CANCHES	Michel	Présent

Monsieur	COSNIER	Michel	Présent
Monsieur	DANEMANS	François	Représenté par Michel TEYSSÉDOU
Monsieur	ESTEVE	Louis	Absent
Monsieur	FALIERES	Alain	Présent
Monsieur	FAUBLADIER	Jean-Michel	Présent
Monsieur	FRESQUET	Jean-Louis	Représenté par Michel CANCHES
Madame	GARDES	Nathalie	Présente
Monsieur	GIMENEZ	Antoine	Présent
Madame	GINEZ	Bernadette	Présente
Monsieur	GODBARGE	Frédéric	Présent
Madame	LANTUEJOUL	Isabelle	Représentée par Bernadette GINEZ
Monsieur	LENTIER	Jean-Luc	Représenté par Christian POULHES
Monsieur	MATHONIER	Pierre	Présent
Monsieur	MAURS	Philippe	Présent
Madame	MONTEILLET	Maryline	Présente
Monsieur	MONTIN	Christian	Absent
Madame	PLANTECOSTE	Annie	Absente
Monsieur	POULHES	Christian	Présent
Monsieur	PRADAL	Gérard	Présent
Monsieur	PRAX	Jean-Louis	Présent
Monsieur	RODIER	Jean-François	Présent
Monsieur	ROUET	Clément	Représenté par Antoine GIMENEZ
Monsieur	TEYSSÉDOU	Michel	Présent

- La majorité des délégués titulaires étant présents ou représentés, le quorum est ainsi atteint.
- **M. Le Président** demande à Myriam Ferry de présenter les nouveaux arrivés au sein du SCoT depuis le dernier Comité Syndical ; Stéphanie COURTIAL, gestionnaire administrative arrivée le 1^{er} juillet 2025 et Mohamed KONATE, chargé de mission photovoltaïque, qui travaillera pour Aurillac Agglo. Une convention sera signée entre le Syndicat Mixte et Aurillac Agglo en décembre. Myriam Ferry souligne la présence d'Aline CHERPEAU et excuse Sophie CULSON.
- **Jean-Michel FAUBLADIER** est élu secrétaire de séance.
- **Le compte-rendu du Comité Syndical du 3 avril 2025 est approuvé sans observation.**
- **M. LE PRESIDENT**, président de séance, introduit l'ordre du jour, donne lecture de la liste des délibérations dont la majorité relèvent du sujet RH ou administratif.

2025/14 – INSTITUTION DU REGIME DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

- **M. GIMENEZ** effectue la lecture du rapport de présentation,
- Il rappelle que agents du Syndicat Mixte travaillaient auparavant pour Aurillac Agglo et que, par soucis d'équité, le Syndicat mixte applique les mêmes règles.
- Il propose une approbation sans réserve.

- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des questions sur cette délibération très technique.

Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises par les membres de l'assemblée.

- **Myriam FERRY** précise que cette délibération n'avait pas encore été prise jusqu'ici car le syndicat mixte ne comptait que des agents de catégories A. C'est l'arrivée de Stéphanie COURTIAL agent de catégorie B qui impose cette délibération. Les agents de catégorie A peuvent récupérer leurs heures supplémentaires mais pas se les faire payer.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2025/15 : EVOLUTION DU DISPOSITIF RIFSEEP AU 1^{ER} OCTOBRE 2025

- **M. GIMENEZ** effectue la lecture du rapport rappelant d'abord ce qu'est le RIFSEEP. A l'identique de la précédente délibération, il est proposé que les mêmes règles que celles appliquées par Aurillac Agglo s'appliquent au Syndicat Mixte. Le conseil communautaire d'Aurillac Agglomération du 30 juin 2025 a voté une évolution des montants minimum et maximum et les courbes de l'IFSE. Ces évolutions seront aussi appliquées aux agents du SM.

M. GIMENEZ invite les élus à regarder les tableaux dans la délibération et à l'écran et précise que cela représente en l'état actuel des effectifs, sur une année pleine un coût supplémentaire annuel de 4 115€.

GROUPES DE FONCTION	Emplois ou fonctions exercés (à titre indicatif)	Montants bruts annuels		Valeur du point suppl. *
		Valeur minimale pour X points	Valeur maximale pour Y points	
GF A1	Directeur(trice) du Syndicat Mixte	12 100 € / 100 pts	19 750 € / 160 pts	128 €
GF A2	Adjoint et autres catégories A avec encadrement	8 000 € / 85 pts	12 200 € / 145 pts	70 €
GF A3	Autres fonctions relevant de la catégorie A sans encadrement dont chargés de mission, projet etc...	6 300 € / 60 pts	9 900 € / 120 pts	60 €
GF B1	Fonction d'encadrement et technicité relevant de la catégorie B	6 100 € / 60 pts	9 700 € / 120 pts	60 €
GF B2	Autres Fonctions relevant de la catégorie B sans encadrement	5 200 € / 50 pts	7 900 € / 110 pts	45 €
GF C1	Poste relevant d'une technicité spécifique ou position d'encadrement	5 200 € / 50 pts	7 900 € / 110 pts	45 €
GF C2	Autres fonctions de catégorie C	4 500 € / 30 pts	6 000 € / 90 pts	25 €

- **M. GIMENEZ** propose à l'assemblée d'approuver ces évolutions à compter d'octobre 2025 pour l'IFSE et pour le CIA 2025 qui sera versé en 2026 à la suite des entretiens

professionnels.

- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si cette délibération soulève des questions et remarques.

Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2025/16 : CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE D'UN LOGICIEL INFORMATIQUE

- **M. GIMENEZ** informe que dans le cadre de l'autonomie du Syndicat, il est nécessaire que la collectivité s'équipe d'un logiciel qui permette de gérer le budget, la comptabilité, le personnel...et rappelle qu'actuellement, c'est le service finance de l'Agglo qui assure ce service.
- **M. GIMENEZ** rappelle que la commission administration générale s'est réunie le 11 septembre et a étudié 3 propositions : une de la part d'AGEDI, une de BERGER-LEVRAULT, et une de JVS MERISTEM. Après en avoir débattu, la commission propose de retenir AGEDI pour équiper le SM.
- Il précise que le montant de l'équipement s'élève à 8 243€TTC avec une cotisation annuelle de 678€ TTC
- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si cette délibération soulève des questions et remarques.

Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis de ce choix.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2025/17 : DELEGATION AU CENTRE DE GESTION DU CANTAL DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE NECESSAIRE A LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE SANTE

- **M. Antoine GIMENEZ** rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités doivent participer au financement d'une mutuelle santé pour ses agents. Il a été proposé que le CDG 15 s'occupe de la consultation et du choix du partenaire. La proposition qui est faite est de donner mandat au CDG du Cantal pour procéder à cet appel d'offres.
- Il précise qu'une réunion a eu lieu ce jour pour présenter la Mutuelle retenue et rappelle que les employeurs doivent participer financièrement à la prise en charge de cette Mutuelle Santé à hauteur de 15€ minimum par salarié.
- **Myriam FERRY** précise que c'est une délibération de rattrapage, qu'il n'y a pas eu de Comité Syndical depuis le mois d'avril. Une lettre de principe avait été faite pour donner mandat au CDG15 mais il faut prendre une délibération. Elle précise qu'en

décembre, il faudra délibérer pour choisir d'adhérer ou pas à cette mutuelle ainsi que sur le montant de la participation.

- Comme pour les autres sujets concernant le personnel, **M. GIMENEZ** propose de se conformer aux décisions qui seront prises par l'Agglomération.
- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si cette délibération soulève des questions et remarques.

Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité

2025/18 : DECISION MODIFICATIVE 2025-01

- **M. Antoine GIMENEZ** effectue la lecture du rapport de présentation de décision modificative en vue d'inscrire de nouveaux crédits à la section d'investissement pour intégrer le Plan Climat dans le marché relatif à la révision de SCoT.
- Les crédits complémentaires à inscrire sont de 20 000€ prélevés sur la section de fonctionnement sur des dépenses non effectuées (11 000€ sur la ligne location matériels roulants et 9 000€ sur les frais de personnel, les embauches ayant eu lieu plus tardivement que prévu).
- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si cette délibération soulève des questions et remarques.

Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité

2025/19 : CONVENTION D'ENTENTE TERRITORIAL DANS LE CADRE DU FUTUR CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE CANTALIEN

- **M. POULHES** donne lecture du rapport de synthèse posant le cadre de l'entente territoriale entre le Syndicat d'Energie du Cantal (SDEC), le Syndicat Mixte SCoT BACC, le Syndicat Mixte SCoT Haut Cantal Dordogne et le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal.
- **M. POULHES** précise que le SDEC ainsi que les 2 autres Syndicats de SCoT prendront aussi une délibération.
- **M. le PRESIDENT** renouvelle ses remerciements au Président du SDEC, Michel TEYSSÉDOU qui permet que cette opération puisse se réaliser. C'est une solidarité territoriale à laquelle le Président se dit sensible.
- Il précise que cet accompagnement du SCoT permet de reverser plusieurs millions d'euros sur le territoire : 1€ d'ingénierie crée 100€ de versement sur le territoire.

- Il rappelle également la réussite du 1^{er} contrat chaleur.
- **Myriam FERRY** précise que l'ensemble de l'enveloppe n'a pas été consommée mais que les objectifs MWh et nombre de projets sont atteints, ce qui permettra d'obtenir la majeure partie de l'enveloppe d'animation.
- **M. LE PRESIDENT** trouve bien de pouvoir accompagner les entrepreneurs, les associations, les collectivités qui bénéficient de financement quand ils effectuent des travaux de rénovation de chauffage, mais il s'inquiète des attaques répétées contre l'ADEME. Il est souhaitable que cette agence continue d'exister et de gérer des fonds d'appui à la transition énergétique et écologique en toute neutralité.
- Il remercie le SDEC encore une fois pour des négociations facilitantes. Il aurait été regrettable de priver le territoire des 3,6 millions mobilisables auprès de l'ADEME.
- **M. PRADAL** rajoute que la présentation faite en bureau et en Comité du SDEC a rencontré un accord et que c'est l'ensemble du département qui est gagnant.
- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si cette délibération soulève d'autres questions et remarques.

Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour concernant les délibérations étant épuisée, **M. MATHONIER** propose d'aborder les questions diverses et donne la parole à Myriam FERRY.

- **Myriam FERRY** propose d'aborder plusieurs sujets, et en premier lieu la situation de l'ADEPA, pour laquelle les 3 EPCI étaient financeurs.
- **M. MATHONIER** reprend la parole et précise qu'il restait à répartir environ 40 000€. La proposition faite par le Président, M. Henri MANHES, en concertation avec les présidents d'EPCI était que EMMAUS reçoive 5 000€, Eclat 5 000€, ASVOL'T VIEILLEVIE 2 500€, le Tiers lieu de Vie à VIC 5 000€, l'ANEF 5 000€, la Banque Alimentaire 5 000€, la Mission Locale 5 000€, l'Association Le Pelou 2 500€, le CIDFF 5 000€.
- Il précise que le solde sera de 298.19€ qui seront attribués au syndicat mixte pour régler une partie de l'archivage et le déménagement des dossiers LEADER qui sont maintenant à sa charge.
- **M. MATHONIER** fait remarquer que ce sont de bonnes causes et qu'il y a une répartition équilibrée entre les territoires.
- **Myriam FERRY** évoque ensuite le COT, Contrat d'Objectifs Territoriale. Elle rappelle que c'est une convention avec l'ADEME qui permet d'avoir des financements pour l'ingénierie du SM et notamment le poste d'Aline CHERPEAU qui accompagne les EPCI sous réserve de progresser sur la Transition Ecologique, Energétique et l'Economie Circulaire.

- **Myriam FERRY** rappelle que le SM avance à son rythme mais que tout le monde est concerné, les EPCI et tout le territoire. Il y a eu une avance de 50 000€ en 2025 et une autre de 50 000€ en 2026, avec un solde de 175 000€ en 2027 sous réserve d'atteinte des objectifs. Si les résultats sont très mauvais, l'ADEME peut réclamer le trop-perçu.
- **Myriam FERRY** rappelle la réunion du 10 octobre, durant laquelle les conseillers mandatés par l'ADEME vont faire un état d'avancement. L'objectif est aussi de poser les objectifs pour 2026, qui seront proposés à la commission DD de fin d'année ainsi qu'au ROB.
- **Aline CHERPEAU** qui travaille sur l'évaluation à mi-parcours avec les conseillers de l'ADEME précise les sujets à privilégier tels l'adaptation aux changements climatique (qui risque d'être difficile à mettre en place sur l'année restante) et aussi un sujet sur l'exemplarité des collectivités par exemple un plan employeur sur la mobilité. Cela permettrait de récolter des points pour toucher l'enveloppe minimum à la fin de l'année prochaine.
- **Myriam FERRY** rappelle que ce programme se déroule normalement sur 4 années et qu'il est normal que les collectivités aient un peu de retard au vu du délai réduit à 3 ans. Cependant il y a des sujets qui ont été abandonnés faute de moyens humains et budgétaires.
- **Myriam FERRY** pense qu'il faut changer de vision sur les subventions à l'avenir. Il faut avoir des projets déjà avancés pour faire des demandes de subventions et non pas l'inverse. Il faut donc investir en ingénierie amont.
- **Michel TEYSSEDOU** demande s'il est possible d'anticiper les montants qui ne seraient pas perçus et trouver des arguments pour ne pas avoir à les reverser.
- **Myriam FERRY** indique que les services n'ont pas le temps de prendre en main l'outil d'évaluation du COT. Les conseillers sont là pour nous orienter, nous mettre en alerte et en dynamique, afin de privilégier ce qui incontournable et faisable dans un délai court.
- **Michel TEYSSEDOU** rappelle que cela a bien été un choix de l'Etat de fragiliser la filière photovoltaïque, alors que cela nous aurait permis d'atteindre nos objectifs.
- Le sujet étant clos, **M. LE PRESIDENT** propose de passer au sujet suivant.
- **Myriam FERRY** propose un point sur le Séminaire SCoT du 17 septembre qui n'a pas fait l'unanimité. Elle rappelle qu'au-delà du ZAN, on y traite de sujets variés à enjeux ; économie, tourisme, habitat, santé, mobilité, biodiversité, milieux, sols... Il est important pour le territoire que tout le monde s'empare du sujet aussi bien sur la consommation de l'espace, de l'habitat, des zones d'activité et aussi du bien vivre dans le Cantal.
- **Myriam FERRY** revient ensuite sur le SCoT Tour prévu les 22 et 23 octobre. L'idée est de faire un tour sur le terrain, que les élus expliquent leur vision des projets, leurs fiertés, les impacts positifs et négatifs. Cela permet aussi de prendre de la hauteur. Le but est d'expliquer au Bureau d'Etude comment les élus voient l'avenir à 20 ans.
- **Mme MONTEILLET** regrette que ces dates tombent pendant les vacances scolaires et que plusieurs élus étaient en congés à ce moment. Elle regrette également que les deux jours soient consécutifs ; ce qui est partagé par les autres élus présents.

- **Myriam FERRY** propose de revoir les dates avec le bureau d'étude avec 2 journées non consécutives mais demande aux élus de vraiment travailler sur ce qu'ils veulent montrer.
- **Michel TEYSSEDOU** partage les objectifs de ces 2 journées, mais précise qu'au-delà, il faut bien comprendre que le futur SCoT devra être moins permissif que le précédent, et donc déployer des capacités créatives, être offensif, pour construire l'avenir autrement. Le SCoT de demain ce n'est pas que le ZAN. Puisque le SRADDET n'est pas en ordre de marche, il affirme que nous devrions être moteurs et lui servir de base. Il vaut défendre les projets, la vision, la stratégie du territoire. Les élus doivent se mobiliser.
- **Myriam FERRY** rappelle que le SCoT n'est qu'un outil, les élus doivent le porter. C'est un projet de territoire, le bureau d'étude est là pour le cadrer.
- **Mme MONTEILLET** partage ce qui vient d'être dit, le fait qu'il faut s'emparer du SCoT mais demande que le bureau d'étude s'adapte aux contraintes des élus.
- **M. RODIER** rejoint les dires de Mme MONTEILLET. Il pense que tout le monde a envie de s'investir et de s'impliquer pour le territoire, mais le bureau d'étude doit rendre l'outil SCoT plus abordable. Il confirme que pour lui le séminaire de lancement n'était pas intéressant.
- **Myriam FERRY** confirme qu'effectivement les retours sur cette première réunion n'étaient pas tous positifs. Elle en prend une part de responsabilité. Elle fait cependant remarquer que le COPIL qui précédait s'est plutôt bien déroulé.
- **M. TEYSSEDOU** se veut rassurant et rappelle que les élus doivent être en capacité de fixer des objectifs, d'exprimer une ambition, le BE sera en capacité de les retranscrire.
- **M. TEYSSEDOU** prend en exemple le projet de territoire de la Chataigneraie qui a fait l'objet d'un gros travail en conférence des maires à plusieurs reprises.
- **Mme BRU** ajoute qu'il y en a un aussi à Cère et Goul en cours d'élaboration et que les futurs élus seront libre de l'amender.
- **M. Pierre MATHONIER** confirme que sur l'agglo, le projet de territoire construit avec les 25 maires a bien fonctionné et a bien structuré l'action de tout le mandat.
- Le sujet étant clos, il propose de passer au suivant
- **Myriam FERRY** évoque le séminaire du 16 octobre organisé par le syndicat mixte et invite les élus à s'inscrire.
- **Stéphanie COURTIAL** précise qu'à ce jour il y a 140 inscrits le matin et 120 inscrits l'après-midi aux 5 ateliers proposés, mais à ce jour peu de collectivités inscrites.
- **M. MATHONIER**, rappelle que la santé mentale concerne tous les territoires, pas plus l'urbain que le rural. Les chiffres sur les suicides, par exemple sur le département sont de 30% supérieur à la moyenne nationale. La Santé Mentale c'est un sujet bien concret.
- Il rappelle les thématiques des ateliers sont calés sur les âges de la vie : les enfants, les jeunes, les personnes âgées, mais aussi la santé mentale et l'isolement et la santé mentale et l'habitat.

- Il rappelle que le fil rouge du SCoT c'est aussi une définition d'un territoire où il fait bon vivre. Cela fait partie de ces problématiques. Il invite donc tout le monde à venir à la journée du 16 octobre.

Les sujets annexes ayant été tous abordés, M. LE PRESIDENT fait un rappel des décisions prises depuis le dernier comité, à savoir :

- l'attribution à CEREK INGENIERIE du marché du PLPDMA pour un montant de 44 250€ TTC,
- le conventionnement avec l'association ENERGIE 15 pour une assistance technique dans le cadre du CCRt15.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est close à 19h05.

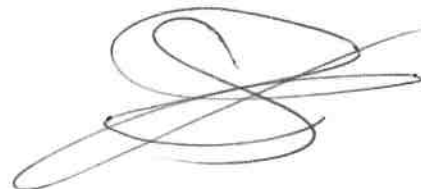
Le Président,

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'P' or 'M', written over the text 'Le Président,'.

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Michel FAUBLADIER

A black ink signature, appearing to be a stylized 'J' or 'F', written below the name 'Jean-Michel FAUBLADIER'.

